

LA LETTRE DU MAIRE



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

La vie démocratique de notre pays va connaître dans quelques semaines un moment fort avec l'élection présidentielle (10 et 24 avril). Voici notre aide-mémoire pour vous permettre de prendre part au vote et exprimer votre voix.

POUR LES JEUNES DE 18 ANS

Si vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans dans la commune, vous êtes inscrit d'office. Dans le cas contraire, vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour si vous fêtez vos 18 ans :

- d'ici au 9 avril (veille du 1^{er} tour) : vous pourrez alors voter aux deux tours de scrutin.
- entre le 10 avril (jour du 1^{er} tour) et le 23 avril (veille du second tour) : vous pourrez voter au second tour uniquement.

UNE NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE

Chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale au plus tard trois jours avant le scrutin, à la suite de la refonte des listes électorales. Sachez que la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter : il suffit d'être inscrit sur la liste électorale et de présenter un titre d'identité permettant de voter. Deux rendez-vous électoraux importants vous attendent les 10 et 24 avril, avec l'élection présidentielle

DES CHANGEMENTS POUR LES PROCURATIONS

Depuis le 1^{er} janvier, vous pouvez donner une procuration à un électeur inscrit dans une autre commune. Votre « mandataire » devra quand même se présenter dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Vous pouvez enregistrer votre demande en ligne sur maprocuration.gouv.fr via France Connect. Vous recevrez une référence à présenter au commissariat ou à la gendarmerie pour vérifier votre identité.

N'attendez pas le dernier moment pour établir votre procuration !

Éric KOEBERLÉ,
Maire de Bavilliers

VOTRE MAIRIE

38 Grande Rue François Mitterrand 90800 BAVILLIERS
Tel. 03 84 57 38 88 / Fax. 03 84 57 38 80 / Mail : mairie@bavilliers.fr



www.bavilliers.fr

AU QUOTIDIEN, NOUS ŒUVRONS POUR LE MIEUX VIVRE-ENSEMBLE !

Dans le cadre de l'amélioration de la communication municipale et pour être toujours au plus proche de vous, la municipalité souhaite communiquer sur son action quotidienne à votre service à travers un listing d'activité mensuel.

VÉHICULE ÉLECTRIQUE	Un nouveau véhicule électrique est dédié au nettoyage urbain, il vient compléter la flotte des véhicules communaux.
DISTRIBUTEUR DE PIZZAS	Une entreprise du Doubs, sollicite la possibilité d'installer un distributeur à pizzas sur la commune. la municipalité n'a pas souhaité donner suite pour ne pas concurrencer les pizzerias déjà présentes sur la commune.
DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE À ŒUFS	Sollicitée par une entreprise de Vauthieremont qui a déjà installée de nombreux distributeurs dans le département, la municipalité a demandé aux services que soit étudié la faisabilité d'installer le chalet à œufs sur le parking du bureau de tabac. Le devis chiffré pour les travaux d'installation du chalet est en cours.
DÉMOLITION FERME ALBISSER	Dans la perspective de la création de l'école maternelle, la ferme Albisser, achetée il y a quelques mois par la ville, doit être démolie. Le devis pour la démolition de l'ancienne ferme Albisser s'élève à 66 788 € TTC sans remise à plat des terres, avec l'option terrain nivelé il faut rajouter la somme de 8 750 €.
PRIX DU GAZ	L'augmentation de plus de 3.5% du gaz a fait considérablement augmenter le budget des fluides pour le Budget Primitif 2022. La municipalité demande aux services municipaux qu'une réflexion soit engagée sur les divers bâtiments communaux pour trouver des solutions techniques mais également engager une démarche écoresponsable des utilisateurs.
ÉDITION 2022 DU BAVI'YEAH !	La deuxième édition du Bavi'Yeah aura lieu le samedi 3 septembre 2022, le concept restera le même dans la programmation avec 3 artistes différents, et un début de concert un peu plus tardif que l'an dernier. Face à l'augmentation des prix de la prestation, une démarche pour obtenir des financements par le biais du Mécénat/sponsoring sera engagée pour d'obtenir des recettes supplémentaires. Les tarifs d'entrée ont également été revu à la hausse.

NUMÉROTATION DE LA MICRO-CRÈCHE RUE DES ÉCOLES/ NOM NOUVELLE RUE	Plusieurs bâtiments sont recensés au 6 et 6bis de la rue des Écoles. Afin de remettre à plat la numérotation des habitations, il est proposé de renommer cette rue : rue Charles Albisser. La municipalité se rapprochera de la fille de M. et M ^{me} Albisser pour avoir son accord, avant de présenter cela au prochain conseil municipal.
PROJET IMMOBILIER DERRIÈRE ANCIEN CIMETIÈRE	M. le Maire prendra contact avec le promoteur en charge du projet immobilier envisagé derrière l'ancien cimetière. En effet, plusieurs propriétaires se sont plaints en mairie des méthodes inacceptables utilisées par le commercial pour récupérer les terrains (impolitesse, pression, chantage). Un courrier sera adressé aux divers propriétaires pour leur rappeler leur droit et les soutenir.
POINT PROJET CHANTIER JEUNES	La municipalité mettra en place un chantier jeunes qui se déroulera en septembre. Il est destiné à des jeunes ente 13 et 17 ans, ils auront pour mission de remettre en peinture le pont et les barrières proches du hameau de la dame, sur 3 samedis matins. En échange, ils devront organiser et choisir le lieu de la récompense.
ACTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT »	Dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, toutes les classes de l'école élémentaire vont faire une après-midi « ramassage des déchets » sur des zones de la commune de Bavilliers. Le responsable du nettoyage urbain de la ville sera présent au début de chaque séance afin d'expliquer ses missions au quotidien pour garder une ville propre. La ville mettra à disposition gants jetables et sacs poubelles. Voici les dates retenues : - 15 mars : Classes de CM2 et CM1-CM2 - 29 mars : Classe de CM1 et CE2 - 12 avril : Classes de CE2-CM1 et CE2 - 10 mai : Classes de CE1 et CE1-CE2 - 24 mai : Classes de CP et CP-CE1
COLLECTE POUR L'UKRAINE ASSOCIATION LIFE FOR ALL	DEMANDE INFORMATIONS SOUTIEN UKRAINE : M. le Maire indique que les personnes désireuses de faire une action en faveur de l'Ukraine, doivent se tourner vers des associations fiables comme la Croix rouge.
COLLECTE SINISTRÉS INCENDIE RUE DES PINSONS	Une aide de 200 € a été attribuée par le CCAS au couple sinistré de la rue des Pinsons suite à l'incendie de leur maison. Monsieur le Maire a reçu le couple pour les accompagner dans leur démarche de relogement.
LIONS CLUB: ACTION « FIL D'ARIANE »	La municipalité contactera le Lions Club pour échanger sur le projet. Il s'agit de proposer aux aînés et personnes isolées des boîtes hermétiques avec le nom des personnes à prévenir en cas de problème. Ce dispositif permet de faire gagner du temps aux secours.

<p>POINT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS E TH90 ET NÉOLIA</p>	<p>Depuis plusieurs années, la commune entretient les espaces verts et abords des immeubles Territoire Habitat et Néolia à titre gracieux. La municipalité a demandé aux services municipaux de faire un chiffrage précis de ces interventions (main d'œuvre et matériel) et un RDV sera organisé avec les bailleurs sociaux pour échanger sur ce sujet.</p>
<p>UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE</p>	<p>La signalétique des chemins de randonnée pédestre autour de Bavilliers va être rénovée. Ce projet se fera en coopération entre la Ville de Bavilliers et la section randonnée du Foyer communal. Les points remarquables comme la fontaine Saint-Ambroise et le trou la Dame seront mis en valeur. En plus des panneaux de direction et des circuits, une signalétique « historique » sera spécifiquement mis en place.</p> <p>La municipalité tient à remercier les membres de la section randonnée du Foyer Communal pour avoir initié ce projet et en être les chevilles ouvrières aux côtés des agents des services techniques municipaux.</p>
<p>UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION QUI CONCERNE LA TAILLE DES HAIES</p>	<p>Cette année pour la première fois, un arrêté préfectoral vient réglementer l'entretien et la taille des haies. En effet, celles-ci constituent un lieu de vie pour de nombreuses espèces animales, notamment des oiseaux. Par conséquent, pendant la période du 15 mars au 31 août, les travaux sur les haies, bosquets et ourlets forestiers doivent être évités. La municipalité remercie l'ensemble des habitants concernés de bien vouloir se conformer à cet arrêté préfectoral.</p>



AVRIL

DU 1^{ER} AU 30/04

Dans le cadre du Mois de la photo, expositions des photos de Dorine Maillot « Femmes - Au-delà du regard » et d'anciens appareils photos prêtés par J. Marmet. Médiathèque

1^{ER}/04 VENDREDI À 18H

Vernissage avec la présence de la photographe et de certains modèles. Médiathèque

9/04 SAMEDI DE 10H À 12H

Les petits champions de la lecture, finale départementale
Centre Jean Moulin

30/04 SAMEDI DE 10H À 12H

Concours Necronomi'con, places à gagner tirage et résultats du concours. Animation cosplay autour de l'univers de Star Wars par l'association la 21ème. Médiathèque